

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

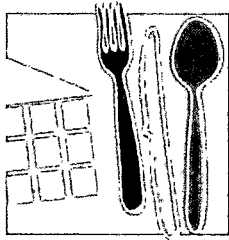
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00939 Numéro SIREN : 507 961 050 Nom ou dénomination : A B RESTAURATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 3733



SAVEURS MAISON
le goût du service

SAVEURS MAISON

34 rue du général Leclerc – 54 320 Maxéville

Tel 03 83 19 37 81

REÇU LE

15 JUIN 2023

G.T.C. NANCY

Greffier du Tribunal de commerce

De Nancy

Cité judiciaire

BP 30 108

54 003 NANCY CEDEX

lettre AR 2C 16338355255

Maxéville, le 25/05/2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dépôt de nos comptes annuels 2022 :

- Chèque de 45,02 € à l'ordre du greffe,
- Procès-verbal et proposition d'affectation du résultat,
- Feuille de présence,
- Rapport de gestion,
- Bilan, compte de résultat et annexes au 31/12/2022,
- Rapport général du commissaire aux comptes,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Adeline Fernandez

Directrice

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	32 730	21 752	10 978	16 519
Autres immobilisations incorporelles	15 987		15 987	15 987
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	340 904	275 063	65 841	100 570
Autres immobilisations corporelles	212 806	130 086	82 720	97 077
Immobilisations financières				
Prêts	3 300		3 300	8 050
Autres immobilisations financières	7 259		7 259	7 259
Total	612 986	426 901	186 085	245 462
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	33 551		33 551	31 457
Produits intermédiaires et finis	8 171		8 171	7 376
Créances				
Clients et comptes rattachés	448 855	4 387	444 467	339 289
Fournisseurs débiteurs				5 520
Personnel	870		870	28 614
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 567		16 567	50 098
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 385		4 385	14 810
Autres créances	5 460		5 460	4 091
Divers				
Disponibilités	99 848		99 848	112 196
Charges constatées d'avance	11 173		11 173	10 676
Total	628 880	4 387	624 493	604 127
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	1 241 866	431 288	810 578	849 588

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	323 047	321 362
Résultat de l'exercice	-61 595	1 685
Total	481 452	543 047
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	19 706	24 420
Total	19 706	24 420
*DETTES		
<i>Emprunts</i>		26 467
<i>Découverts et concours bancaires</i>	86	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	86	26 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 110	150 276
<i>Personnel</i>	61 373	58 183
<i>Organismes sociaux</i>	67 017	42 965
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 914	22
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 920	4 197
Dettes fiscales et sociales	139 223	105 367
Total	309 419	282 121
TOTAL PASSIF	810 578	849 588

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	2 568 208	100,00	2 626 197	100,00	-57 989	-2,21
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 568 208	100,00	2 626 197	100,00	-57 989	-2,21
Production stockée	795	0,03	-1 722	-0,07	2 517	-146,19
Total	2 569 003	100,03	2 624 475	99,93	-55 471	-2,11
CONSOMMATION M/S&S & MAT						
Achats de matières premières	1 262 852	49,17	1 278 710	48,69	-15 859	-1,24
Var. Stock de matières premières	-2 094	-0,08	1 689	0,06	-3 783	-224,00
Total	1 260 757	49,09	1 280 399	48,75	-19 642	-1,53
MARGE SUR M/S&S ET MAT	1 308 246	50,94	1 344 076	51,18	-35 829	-2,67
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	11 175	0,44	5 000	0,19	6 175	123,50
Autres produits	48 100	1,87	40 443	1,54	7 658	18,93
Total	59 275	2,31	45 443	1,73	13 832	30,44
CHARGES						
Autres achats et charges externes	260 788	10,15	249 395	9,50	11 393	4,57
Impôts, taxes et versements assimilés	42 107	1,64	44 568	1,70	-2 460	-5,52
Salaires et Traitements	819 266	31,90	790 852	30,11	28 414	3,59
Charges sociales	256 140	9,97	238 544	9,08	17 597	7,38
Amortissements et provisions	68 050	2,65	66 992	2,55	1 059	1,58
Autres charges	2 941	0,11	1 461	0,06	1 480	101,32
Total	1 449 292	56,43	1 391 810	53,00	57 482	4,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	-81 771	-3,18	-2 292	-0,09	-79 479	NS
Charges financières	129	0,01	366	0,01	-237	-64,73
Résultat financier	-129	-0,01	-366	-0,01	237	-64,73
RESULTAT COURANT	-81 900	-3,19	-2 658	-0,10	-79 242	NS
Produits exceptionnels	11 809	0,46	80		11 729	NS
Charges exceptionnelles	76		3 731	0,14	-3 655	-97,96
Résultat exceptionnel	11 733	0,46	-3 651	-0,14	15 383	-421,38
Impôts sur les bénéfices	-8 573	-0,33	-7 994	-0,30	-579	7,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-61 595	-2,40	1 685	0,06	-63 280	NS

Comptes Annuels 2022

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2022** , dont le total est de **810 578 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de **61 595 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

• Crise en UKRAINE :

L'invasion de l'UKRAINE par la Russie le 24/02/2022 constitue un événement de l'exercice.

Les informations données ci-après portent sur les seuls effets de l'évènement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci selon l'approche ciblée autorisée par l'autorité des normes comptables.

Impacts de la crise :

Dans ce contexte des coûts supplémentaires ont été supportés par la société tels que :

- La hausse des coûts d'achats des matières premières et des marchandises,
- La hausse des coûts de l'Energie.

Néanmoins l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause à la date d'arrêté des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 367	4 350		48 717
Immobilisations incorporelles	44 367	4 350		48 717
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	339 777	1 127		340 904
- Installations générales, agencements aménagements divers	179 234	1 320		180 554
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 137	5 388		21 525
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	545 875	7 835		553 710
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 309		4 750	10 559
Immobilisations financières	15 309		4 750	10 559
ACTIF IMMOBILISE	605 551	12 185	4 750	612 986

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 350	7 835		12 185
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 350	7 835		12 185
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			4 750	4 750
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			4 750	4 750

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 861	9 891		21 752
Immobilisations incorporelles	11 861	9 891		21 752
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	239 207	35 855		275 063
- Installations générales, agencements aménagements divers	86 108	19 629		105 737
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 185	1 436		13 621
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	348 229	56 920		405 149
ACTIF IMMOBILISE	360 090	66 811		426 901

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 497 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 300	3 300	
Autres	7 259	7 258	1
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	448 855	448 855	
Autres	27 282	27 282	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 173	11 173	
Total	497 869	497 868	1
Prêts accordés en cours d'exercice	-4 750		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	4 284
Total	4 284

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	24 420		4 714		19 706
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	24 420		4 714		19 706
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 714		
Financières					
Exceptionnelles					

Changement de méthode pour le calcul de l'engagement retraite. La méthode de l'ANC vient se substituer à la méthode du prorata temporis.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 309 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	86	86		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 110	170 110		
Dettes fiscales et sociales	139 223	139 223		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Total	309 419	309 419		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	26 467			

Prêt de 130 000€ consenti le 28 décembre 2017, avec l'intervention de la société France Active Garantie en qualité de co-preneur de risque, et dans le cadre du Fonds "Loi Galland"

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	8 194
Intérêts courus	86
Provision congés payés	60 810
Charges sociales congés payés	19 621
Etat autres charges payer	852
Total	89 563

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	11 173		
Total	11 173		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 706 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 19 706 euros

L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.84%
- Taux de croissance des salaires : 1.50%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2016-2018

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiées au capital de 200 000 euros

34 rue du Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

RCS NANCY 507.961.050

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil stratégique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

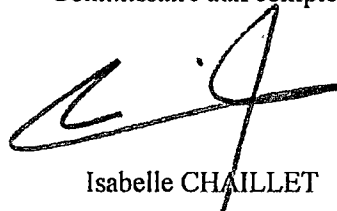
42 ✓

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 5 mai 2023

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Isabelle CHAILLET

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	32 730	21 752	10 978	16 519
Autres immobilisations incorporelles	15 987		15 987	15 987
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	340 904	275 063	65 841	100 570
Autres immobilisations corporelles	212 806	130 086	82 720	97 077
Immobilisations financières				
Prêts	3 300		3 300	8 050
Autres immobilisations financières	7 259		7 259	7 259
Total	612 986	426 901	186 085	245 462
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	33 551		33 551	31 457
Produits intermédiaires et finis	8 171		8 171	7 376
Créances				
Clients et comptes rattachés	448 855	4 387	444 467	339 289
Fournisseurs débiteurs				5 520
Personnel	870		870	28 614
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 567		16 567	50 098
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 385		4 385	14 810
Autres créances	5 460		5 460	4 091
Divers				
Disponibilités	99 848		99 848	112 196
Charges constatées d'avance	11 173		11 173	10 676
Total	628 880	4 387	624 493	604 127
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	1 241 866	431 288	810 578	849 588

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	323 047	321 362
Résultat de l'exercice	-61 595	1 685
Total	481 452	543 047
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	19 706	24 420
Total	19 706	24 420
*DETTES		
<i>Emprunts</i>		26 467
<i>Découverts et concours bancaires</i>	86	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	86	26 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 110	150 276
<i>Personnel</i>	61 373	58 183
<i>Organismes sociaux</i>	67 017	42 965
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 914	22
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 920	4 197
Dettes fiscales et sociales	139 223	105 367
Total	309 419	282 121
TOTAL PASSIF	810 578	849 588

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	2 568 208	100,00	2 626 197	100,00	-57 989	-2,21
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 568 208	100,00	2 626 197	100,00	-57 989	-2,21
Production stockée	795	0,03	-1 722	-0,07	2 517	-146,19
Total	2 569 003	100,03	2 624 475	99,93	-55 471	-2,11
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	1 262 852	49,17	1 278 710	48,69	-15 859	-1,24
Var. Stock de matières premières	-2 094	-0,08	1 689	0,06	-3 783	-224,00
Total	1 260 757	49,09	1 280 399	48,75	-19 642	-1,53
MARGE SUR M/SES ET MAT	1 308 246	50,94	1 344 076	51,18	-35 829	-2,67
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	11 175	0,44	5 000	0,19	6 175	123,50
Autres produits	48 100	1,87	40 443	1,54	7 658	18,93
Total	59 275	2,31	45 443	1,73	13 832	30,44
CHARGES						
Autres achats et charges externes	260 788	10,15	249 395	9,50	11 393	4,57
Impôts, taxes et versements assimilés	42 107	1,64	44 568	1,70	-2 460	-5,52
Salaires et Traitements	819 266	31,90	790 852	30,11	28 414	3,59
Charges sociales	256 140	9,97	238 544	9,08	17 597	7,38
Amortissements et provisions	68 050	2,65	66 992	2,55	1 059	1,58
Autres charges	2 941	0,11	1 461	0,06	1 480	101,32
Total	1 449 292	56,43	1 391 810	53,00	57 482	4,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	-81 771	-3,18	-2 292	-0,09	-79 479	NS
Charges financières	129	0,01	366	0,01	-237	-64,73
Résultat financier	-129	-0,01	-366	-0,01	237	-64,73
RESULTAT COURANT	-81 900	-3,19	-2 658	-0,10	-79 242	NS
Produits exceptionnels	11 809	0,46	80		11 729	NS
Charges exceptionnelles	76		3 731	0,14	-3 655	-97,96
Résultat exceptionnel	11 733	0,46	-3 651	-0,14	15 383	-421,38
Impôts sur les bénéfices	-8 573	-0,33	-7 994	-0,30	-579	7,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-61 595	-2,40	1 685	0,06	-63 280	NS

Comptes Annuels 2022

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2022** , dont le total est de **810 578 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une **perte de 61 595 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

• Crise en UKRAINE :

L'invasion de l'UKRAINE par la Russie le 24/02/2022 constitue un évènement de l'exercice.

Les informations données ci-après portent sur les seuls effets de l'évènement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci selon l'approche ciblée autorisée par l'autorité des normes comptables.

Impacts de la crise :

Dans ce contexte des coûts supplémentaires ont été supportés par la société tels que :

- La hausse des coûts d'achats des matières premières et des marchandises,
- La hausse des coûts de l'Energie.

Néanmoins l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause à la date d'arrêté des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 367	4 350		48 717
Immobilisations incorporelles	44 367	4 350		48 717
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	339 777	1 127		340 904
- Installations générales, agencements aménagements divers	179 234	1 320		180 554
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 137	5 388		21 525
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	545 875	7 835		553 710
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 309		4 750	10 559
Immobilisations financières	15 309		4 750	10 559
ACTIF IMMOBILISE	605 551	12 185	4 750	612 986

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 350	7 835		12 185
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 350	7 835		12 185
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			4 750	4 750
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			4 750	4 750

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 861	9 891		21 752
Immobilisations incorporelles	11 861	9 891		21 752
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	239 207	35 855		275 063
- Installations générales, agencements aménagements divers	86 108	19 629		105 737
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 185	1 436		13 621
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	348 229	56 920		405 149
ACTIF IMMOBILISE	360 090	66 811		426 901

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 497 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 300	3 300	
Autres	7 259	7 258	1
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	448 855	448 855	
Autres	27 282	27 282	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 173	11 173	
Total	497 869	497 868	1
Prêts accordés en cours d'exercice	-4 750		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	4 284
Total	4 284

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	24 420		4 714		19 706
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	24 420		4 714		19 706
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 714		
Financières					
Exceptionnelles					

Changement de méthode pour le calcul de l'engagement retraite. La méthode de l'ANC vient se substituer à la méthode du prorata temporis.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 309 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	86	86		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 110	170 110		
Dettes fiscales et sociales	139 223	139 223		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Total	309 419	309 419		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	26 467			

Prêt de 130 000€ consenti le 28 décembre 2017, avec l'intervention de la société France Active Garantie en qualité de co-preneur de risque, et dans le cadre du Fonds "Loi Galland"

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	8 194
Intérêts courus	86
Provision congés payés	60 810
Charges sociales congés payés	19 621
Etat autres charges payer	852
Total	89 563

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d'avance	11 173		
Total	11 173		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 706 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 19 706 euros

L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.84%
- Taux de croissance des salaires : 1.50%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2016-2018

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiées au capital de 200 000 euros

34 rue du Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

RCS NANCY 507.961.050

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil stratégique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

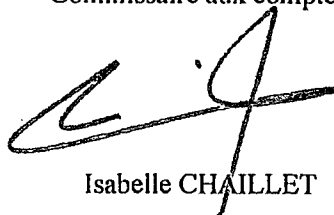
42

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

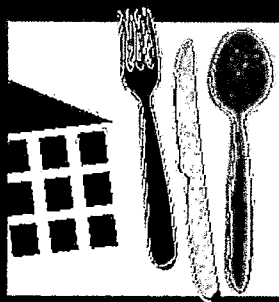
Villers-lès-Nancy, le 5 mai 2023

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Isabelle CHAILLET

RAPPORT DE GESTION



SAVEURS MAISON

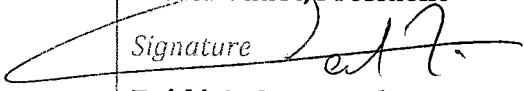
CONSEIL STRATEGIQUE

MARDI 23 MAI 2023

Sommaire

- 1 **Approbation du CR du Conseil du 05/12/2022**
- 2 **Rapport de gestion de la directrice**
- 3 **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022**
- 4 **Liste des conventions qui lient AB restauration à la Fondation Saint Charles de Nancy**
- 5 **Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31.12.2022**
- 6 **Affectation du résultat**
- 7 **Divers**

Fiche de présence

F.S.C.N 58, rue des 4 églises 54000 NANCY Actionnaire 100% du capital social 	Didier Vadot, Président Signature  Frédéric Sergent, directeur général Signature PRÉSENT Jean Pierre Teyssier, directeur EHPAD Signature  Hugues De Valonne, membre du bureau Signature  Dominique Lesage, membre du bureau Signature  Sœur Marie, membre du bureau Signature <i>Sœur Marie Weissenknecht</i>
F.S.C.N 	Jean Pierre Teyssier, directeur EHPAD Signature ABS Virginie Goetzmann, RAF FSCN Signature ABS
INVITES 	Adeline Fernandez, Directrice Signature  Jennifer Chevrier, comptable Signature 
YZICO	Frédéric Morelli, Expert-comptable Signature PRÉSENT
EXCO NEXIOM	Isabelle Chaillet, Commissaire aux comptes Signature PRÉSENTE

1. Approbation du compte rendu du conseil stratégique du 05/12/2022. (CR en PJ).

2. Rapport de gestion

I. Evolution de l'activité de la société au cours de l'exercice 2022

○ L'évolution du chiffre d'affaires

La production de l'exercice est de 2 569 003 € contre 2 624 475 € en 2021, soit une diminution de 55 472 € (2,12%).

○ L'évolution des marchés

Marchés stables	- Portage de repas à domicile - ADMR Pain de sucre - Pumuckl - Cantine Villacourt - SIS Einvaux - EHPAD Les Grands Jardins - Gip Les Ptits Loups - ACM Bayon - ARS Repas du soir - ADMR Mirabelliers - Tennis Club de Villers - CCAS Toul
Marchés en hausse	- EHPAD FSC : NDBR, ST SAUVEUR, STE FAMILLE - Service traiteur - Cantine Rozelieures - Mecs Toul - Les Petits Roseaux - Brin de Malice - Les petites pousses - Bulles d'éveil - Maxou et ses doudous - Les ptits lutins - Mise à disposition de personnel
Nouveaux marchés	- Etienne et Frédérique traiteur - Les Loupiots - La petite farandole - Les petits pandas - Les petits bambous
Marchés en baisse	- ADMR PAM - Couvent des frères Dominicains - ADMR Assad - ADMR Euron Moselle - ADMR Toul - ARS CM et PV : arrêt des contrats

Quelques explications :

- Les marchés stables concernent principalement les structures historiquement stables n'ayant pas eu une hausse de tarif importante dès le début de l'année 2022.
- Les marchés en hausse sont liés à 2 phénomènes : à la production sur une année complète des « anciens » nouveaux marchés et à l'augmentation des tarifs dès le début de l'année 2022.
- Les nouveaux marchés : concernent essentiellement des structures de la petite enfance où le bouche à oreille perdure et du portage de repas à domicile.
- Comme l'an passé, la perte la plus importante concerne l'année complète sans la production des repas de l'ARS Pierre Vivier et Camille Mathis.
Le reste des marchés en baisse s'expliquent encore par la fin de la crise Covid 19. Un grand nombre de placements de personnes âgées en EHPAD a encore eu lieu.

○ Statistiques du nombre de repas

Cuisine MAXEVILLE	Cuisine VANDOEUVRE-LES-NANCY
↓ Du nombre de repas produits et vendus : - 15% 2022 : 297 553/an, soit 815/j en moyenne 2021 : 351 964/an, soit 964/j en moyenne 2020 : 377 616/an, soit 1035/j en moyenne	↓ Du nombre de repas produits et vendus : - 1,3% 2022 : 180 752/an, soit 495/j en moyenne 2021 : 183 043/an, soit 502/j en moyenne 2020 : 146 509/an, soit 401/j en moyenne
TOTAL : ↓ 16,3% 2022 : 478 305/an, soit 1310/j en moyenne 2021 : 535 323/an, soit 1467/j en moyenne 2020 : 524 125/an, soit 1 436/j en moyenne	

○ Le coût des matières premières et charges

Le taux de marge sur la marchandise et la matière première est de 50,92% du chiffre d'affaires, soit légèrement moins bon que l'année 2021.

- Variation des charges de fonctionnement

La principale augmentation observée en 2022 correspond à la location des logiciel Adoxia et So Appro. (11%) et à l'entretien et la réparation des véhicules de livraison (34%), soit une hausse de 5% ayant impacté la marge brute.

Nous sommes toujours en réflexion pour la suppression du logiciel So Appro et nous avons rencontré la société Fraikin pour des formations de prévention pour l'ensemble des livreurs (juin 2023). Pour le renouvellement des locations nous nous attendons à une hausse et nous rencontrerons les fournisseurs concurrents (Petit Forestier).

- Les matières premières

Une baisse de la matière première est observée. Cela est lié à la baisse de la production des repas et aux adaptations de menus effectués.

En réalité, le coût des marchandises a augmenté d'un peu plus de 15% entre les mois de janvier et décembre 2022. Une hausse supérieure a été observée avec les services de Sodexo, c'est pourquoi depuis le 01/01/2023, nous utilisons le logiciel So'Appro pour le calcul des besoins, mais nos approvisionnements sont traités en direct avec les fournisseurs. De plus, nous adhérons toujours à la centrale d'achat Helpevia que nous avons évalué plus avantageuse pour l'alimentaire.

○ Analyse des SIG

- ✓ Intervention de Frédéric Morelli, expert-comptable cabinet Yzico. Cf. Annexe 1 « présentation des comptes »

III. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

○ Prospection et marchés

La cuisine centrale de Vandoeuvre a atteint sa capacité maximale de production. Il n'est donc pas envisageable de développer la production des repas.

L'état de la cuisine centrale de Maxéville limite fortement les possibilités de développement. En effet, la vétusté des locaux et du matériel fragilise fortement la production. Les difficultés d'obtenir des maintenances ou des entretiens rapide du matériel accentuent ce point.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement en restauration engendrent une gestion de planning à flux tendu.

L'augmentation des tarifs a fragilisé nos contrats récents et la micro crèche La petite Farandole souhaite mettre un terme au contrat à partir du 15 juillet 2023.

Cependant, Madame Fernandez a rencontré les acteurs de la mairie de Maxéville en vue de produire l'ensemble des repas des groupes scolaires de la commune. Une proposition a été faite pour la rentrée septembre 2023 pour 50% des repas, soit 200 couverts à raison de 4 déjeuners par semaine. Nous sommes en attente de réponse pour le moment.

○ Activités en matière de recherche et développement

Formation : thèse en sciences de gestion et CIR

Le crédit impôts recherche finance l'ensemble des dépenses de recherche et développement. La recherche éligible au CIR englobe les activités réalisées selon une démarche scientifique en vue d'accroître la somme des connaissances ainsi que leur utilisation pour de nouvelles applications (septies F de l'annexe III au CGI BOI-BIC-RICI10-10-10-20).

La thèse en sciences de gestion de Madame Adeline Fernandez, portant sur le rôle des émotions issues de l'interaction entre un manager intermédiaire et les subordonnées dans le cadre d'un changement stratégique pourrait être y être éligible.

Ce point est à étudié avec le référent du laboratoire CEREFIGE auquel est inscrite Madame Fernandez.

○ D'un point de vue social

- **Départ en retraite et remplacement difficile**

- ✓ Jean Claude Pailler, responsable logistique.

Le recrutement de Monsieur Jérémy André, chef des cuisines des EHPAD Sainte Thérèse et Saint Rémy a eu lieu le 27 mars 2023 pour le remplacement de Monsieur Pailler.

Après 2 semaines en immersion dans l'entreprise, Monsieur André a pris conscience de la hauteur des responsabilités attendues et a souhaité mettre un terme à son contrat.

Le remaniement de l'organisation est en cours et nous prévoyons :

- L'évolution de Madame Hélène Popic vers une gestion des approvisionnements et un apprentissage de la production des repas (validation des acquis en BAC PRO CUISINE).
- Le remplacement de Madame Hélène Popic par Madame Elena Léonhardt, diététicienne de la structure depuis novembre 2023.
- Le recrutement d'une diététicienne à 20h00/semaine pour les établissements de la Fondation Saint Charles.

- **Maintien du poste : Chef(fe) gérant(e) à Vandoeuvre Les Nancy - recrutement**

Après le départ de Monsieur Pailler, nous avions initialement prévu de ne pas renouveler le poste en attendant la naissance des nouveaux locaux. En effet, le poste étant existant sur Maxéville, il était y aurait eu un poste en excédent par rapport à la production.

Cependant, suite au départ de Monsieur André, nous avons édité 2 nouvelles annonces pour le recrutement d'un chef gérant à la cuisine de Vandoeuvre qui rejoindra les effectifs de production de Maxéville à l'avenir. (Recrutement en cours)

- **Difficultés de recrutement : évolution des titulaires.**

Plus complexe encore qu'il y a un an, nous poursuivons la formation interne des salariés au métier de cuisinier :

- ✓ Madame Christelle Fournel termine le CAP de cuisine en juin 2023 pour assurer la production des repas de Vandoeuvre en attendant la nouvelle cuisine centrale.
- ✓ Madame Soda Ngom, agent polyvalent de restauration depuis 2020 dans l'entreprise et actuellement en poste de commis de cuisine démarre le CAP cuisine en septembre 2023, pour intégrer l'équipe de production.
- ✓ Monsieur Youssef Moumadah a démarré une formation interne avec les chefs de production et assure des productions de repas de 500 couverts/jour.

- **L'image et la place de Saveurs Maison dans la Fondation Saint Charles Nancy**

La stratégie de la Fondation Saint Charles est de faire évoluer Saveurs Maison en tant qu'outil principal de la restauration au sein de ses différents établissements.

La création de l'équipe sportive à l'initiative de la SAS présentée l'an passé avait pour objectif d'initier et de construire un premier maillage entre les différentes structures.

Désormais, le challenge est de renforcer ce lien en vue de la construction de la cuisine centrale qui verra le jour à l'aube de l'automne 2024.

Pour cela, la consolidation de l'équipe « qualité » et managériale de l'entreprise est importante. Aussi, la directrice de la PME sera invitée de manière régulière aux CODIR de la Fondation afin de nouer des liens de confiance avec les différentes directions et de développer des intérêts communs.

○ D'un point de vue financier

Cf. compte de résultat au 31/04/2023 et projection au 31/12/2023 (pour les 2 sites de production et la synthèse des 2).

Seuls les éléments réels et connus ont été modifiés. Les fluctuations des ventes sont estimées en fonction des variations de l'année 2022 et l'évolution des charges en fonction de l'inflation connue.

III. Perspectives 2023-2024

Le maintien du service en attendant la reconstruction de la cuisine centrale de Maxéville est la priorité. Le développement des marchés est complexe étant donné les contraintes liées aux outils de production.

De plus, la revalorisation des tarifs en lien avec l'inflation fragilise les bons rapports avec les clients.

Malgré le contexte politique, économique et social rudes, nous axons le management sur le bien-être au travail, la démarche qualité ainsi que la communication positive.

Pour cela, nous coconstruisons en équipe l'organisation du futur avec les critères suivants :

- Attractivité sur le marché (études de concurrence, communication, relation client).
- Attractivité des métiers (réduction des weekends travaillés, amélioration des conditions de production, formation des équipes).
- Evolution de la qualité du service (investissement dans du matériel plus performant, formations)
- Construction de relations de proximité avec les équipes de la Fondation Saint Charles.

IV. Informations sur les délais de paiement fournisseurs

DETTE	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	161 915,74	161 915,74	0	0
Dettes fiscales	139 223,13	139 223,13	0	0
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
TOTAL	301 138,87	301 138,87	0	0

3. Rapport du CAC sur les comptes 2022

Cf. Annexe 2

4. Liste des conventions qui lient AB Restauration à la Fondation Saint Charles de Nancy

CONVENTION N°1

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Monsieur Jean Pierre Teyssier, directeur de l'EHPAD NDBR.
Etablissement concerné	EHPAD Notre Dame du Bon Repos
Nature et objet	Contrat de prestation de production de repas
Modalités	Contrat existant depuis le 1^{er} octobre 2008 et renouvelé au 1^{er} avril 2023. Pain journalier + Déjeuner + Goûter + Dîner + dotations. La mise à disposition des repas et l'entretien du gros matériel hôtelier de l'EHPAD est également inclus dans la prestation.

CONVENTION N°2

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Monsieur Jean Pierre Teyssier, directeur de l'EHPAD NDBR.
Etablissement concerné	EHPAD Notre Dame du Bon Repos
Nature et objet	Mise à disposition des locaux
Modalités	Bail commercial de 9 ans signé le 25 juillet 2008 et renouvelé entre la société Saveurs Maison et l'EHPAD Notre Dame du Bon repos a défini le cadre de la mise à disposition des locaux à Maxéville. Au 31 décembre 2022, conformément au bail, la société a pris en charge 25 311 € de loyer, comme en 2021. A ce loyer, il convient d'ajouter les consommables (électricité, gaz, eau, frais postaux) pour 30 169 €. La suppression du loyer et la mise à disposition des locaux à titre gracieux est en réflexion.

CONVENTION N°3

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Monsieur Jean Pierre Teyssier, directeur de l'EHPAD NDBR.
Etablissement concerné	EHPAD Notre Dame du Bon Repos
Nature et objet	Mise à disposition de personnel - diététique
Modalités	Convention de mise à disposition d'une diététicienne liant Saveurs Maison et l'EHPAD Notre Dame du Bon Repos pour une durée hebdomadaire de 7h00 a été signée le 15 mars 2017 et renouvelé le 24/10/2022.

CONVENTION N°4

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Monsieur Jean Pierre Teyssier, directeur de l'EHPAD St Sauveur
Etablissement concerné	EHPAD Saint Sauveur
Nature et objet	Contrat de prestation de production des repas
Modalités	Contrat existant depuis le 21 février 2018 et renouvelé au 1^{er} avril 2023 concernant la fourniture des repas suivants : Pain journalier + Déjeuner + Goûter + Dîner. La mise à disposition des repas et l'entretien du gros matériel hôtelier de l'EHPAD est également inclus dans la prestation.

CONVENTION N°5

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Monsieur Jean Pierre Teyssier, directeur de l'EHPAD St Sauveur
Etablissement concerné	EHPAD Saint Sauveur
Nature et objet	Mise à disposition du personnel - diététique
Modalités	Convention de mise à disposition d'une diététicienne liant Saveurs Maison et l'EHPAD Saint Sauveur pour une durée hebdomadaire de 4h00 a été signée le 24/10/2022.

CONVENTION N°6

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Madame Céline Arnould, directrice de l'EHPAD La Sainte Famille
Etablissement concerné	EHPAD Sainte Famille
Nature et objet	Contrat de prestation de production des repas
Modalités	Le 15 mars 2017, Saveurs Maison et l'EHPAD La Sainte Famille ont signé un contrat de prestation de production de repas à compter du 1 ^{er} avril 2017 pour une durée de trois ans, tacitement reconductible par durée de deux ans.

CONVENTION N°7

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Madame Céline Arnould
Etablissement concerné	EHPAD La Sainte Famille
Nature et objet	Mise à disposition du personnel - diététique
Modalités	Convention de mise à disposition d'une diététicienne liant Saveurs Maison et l'EHPAD La Sainte Famille pour une durée hebdomadaire de 5h00 a été signée le 24/10/2022.

CONVENTION N°8

Personne concernée	Monsieur Frédéric Sergent, directeur général de la Fondation Saint Charles de Nancy et Madame Nathalie Meyer, directrice de l'EHPAD Sainte Thérèse
Etablissement concerné	EHPAD Sainte Thérèse
Nature et objet	Mise à disposition de personnel - diététique
Modalités	Convention de mise à disposition d'une diététicienne liant Saveurs Maison et l'EHPAD Sainte Thérèse pour une durée hebdomadaire de 4h00 a été signée le 24/10/2022.

5. Approbation des comptes

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. La provision pour indemnités de départ s'élève à 19 706 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 569 003 euros contre 2 624 475 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 260 757 euros contre 1 280 399 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits s'élève à 59 275 euros contre 45 443 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 260 788 euros contre 249 394 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 42 107 euros contre 44 568 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 819 266 euros contre 790 852 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 256 140 contre 238 544 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 68 050 euros contre 66 992 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 2 941 euros contre 1 461 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -81 771 euros contre -2 291 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de -129 euros.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de 11 733 euros contre de -3 651 euros pour l'exercice précédent,
- D'un crédit d'impôt mécénat à hauteur de 8 573 euros,

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **61 595 euros** contre un bénéfice de **1 685 euros** au titre de l'exercice précédent.

La trésorerie qui s'élève à 99 762 euros au 31 décembre 2022 contre 112 185 euros l'exercice précédent.

6. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 685 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice : 61 595 euros.
- En totalité au report à nouveau ce qui le porterait à 261 452 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Au présent rapport est annexé ~~(Cf. Annexe 3)~~, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. Questions diverses

○ Avancement du projet de reconstruction

L'APD ayant été validé, le permis de construire acceptée, la phase de consultation des entreprises est en cours.

Une dernière réunion avec l'équipe d'architecte et le bureau d'étude ECOHAL a eu lieu mi-avril 2023.

Une estimation plus précise du montant à financer doit être annoncée en fin mai 2023.

○ Production de services au sein des établissements de la FSCN

Le volume des repas produit permettra le financement de la cuisine centrale. C'est pourquoi, Saveurs Maison doit être positionné pour assurer la production des repas de manière progressive, mais certaine.

Nous savons par exemple que la cuisine de l'EHPAD St Remy est vétuste. Nous préconisons de délocaliser la production à la cuisine centrale et de programmer des travaux de mise en conformité pour une cuisine satellite uniquement.

○ Premiers échanges avec l'Alagh

Une mise en relation avec Madame Aline Laurent doit avoir lieu pour une visite des locaux et un recensement des besoins en termes de restauration.

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil stratégique quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes 2022.

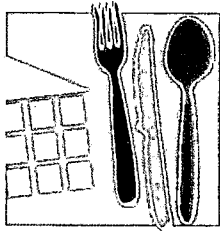
Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à prendre connaissance des résolutions mises à disposition.

Le Président

ANNEXE 3

Tableau financier des résultats de la société des cinq derniers exercices

	31/12/22	31/12/21	31/12/20	31/12/19	31/12/18
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	2 569 003	2 624 475	2 607 930	2 447 884	2 305 877
Résultat avant impôts, participation et dotations	-81 771 +68 050 = -13 721	-2 292 +66 992 = 64 700	157 031 +65 938 = 222 969	154 193 +51 717 =211 910	8 499 +49 220 =57 719
Impôts sur les bénéfices	0	0	43 888	2 992	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	-61 595	1 685	111 488	149 200	9 178
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	-14	65	223	211	58
Par action résultat après impôts et dotations	-62	1,7	111	149	9
Dividendes distribués à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	28	26	24	23	25
Montant de la masse salariale	819 266	790 852	735 659	656 672	686 606
Cotisations et avantages sociaux (hors CICE)	256 140	238 544	179 315	213 832	214 473 +36 304 = 250 777



SAVEURS MAISON
le goût du service

SAVEURS MAISON – AB RESTAURATION
34 rue du général Leclerc – 54 320 Maxéville
Tel 03 83 19 37 81

Maxéville, le 13/04/2023

Mesdames, Messieurs les membres du conseil stratégique,
Madame Chaillet, commissaire aux comptes,
Monsieur Morelli, expert-comptable,

Le conseil stratégique de notre société se tiendra le 23/05/2023 à 16h00 dans la salle de réunion à la Fondation Saint Charles de Nancy (58 ter, rue des 4 églises à Nancy) avec comme ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU CR DU CS DU 5 DECEMBRE 2022**
- 2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR**
- 3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2022**
- 4. LISTE DES CONVENTIONS QUI LIENT AB RESTAURATION A LA FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY.**
- 5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31/12/2022**
- 6. AFFECTATION DU RESULTAT**
- 7. DIVERS**
 - Eléments d'informations sur l'intégration d'AB restauration dans la FSC.
 - Projection financière sur 3 ans d'AB restauration.

Comptant sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Didier Vadot
Président

SASU AB RESTAURATION

PROCES-VERBAL DU CONSEIL STRATEGIQUE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'actionnaire unique étant la Fondation Saint Charles de Nancy.

DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 23 mai,
A 16h00,

Les membres du Conseil Stratégique (CS) de la société AB RESTAURATION s'est réuni au siège de la Fondation Saint Charles à Nancy situé au 58 rue des 4 églises sur convocation faite à chacun d'entre eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Le Conseil est présidé par : Monsieur Vadot en sa qualité de Président de la Société.

Madame Adeline Fernandez est secrétaire.

Madame Isabelle Chaillet, Commissaire aux Comptes de la Société, est présente.

Les documents listés ci-dessous sont disponibles au siège de la société. Le Président du conseil met à disposition par email à la demande à la disposition des membres du conseil :

- Les justificatifs des convocations régulières des membres du conseil stratégique,
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des membres du conseil,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion de la Directrice,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

La directrice rappelle l'ordre du jour :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU CR DU CS DU 5 DECEMBRE 2022
2. RAPPORT DE GESTION DE LA DIRECTRICE
3. RAPPORT DU CAC SUR LES COMPTES 2022
4. LISTE DES CONVENTIONS QUI LIENT AB RESTAURATION A LA FSCN.
5. APPROBATION DES COMPTES
6. AFFECTATION DU RESULTAT
7. QUESTIONS DIVERSES
- CONCLUSION

1. Approbation du CR du CS du 5 décembre 2022

Le PV du Conseil Stratégique s'étant déroulé le 5 décembre 2022 a été approuvé. L'original se trouve au siège de la SAS et une copie se trouvera au siège de la FSCN.

2. Rapport de gestion de la Directrice.

o Evolution de l'activité de la société au cours de l'exercice 2022.

La production de l'exercice est de 2 569 003 € contre 2 624 475 € en 2021, soit une diminution de 55 472 € (2,12%). Cela correspond à une production des repas de -15% à Maxéville et -1,3% à Vandœuvre-lès-Nancy.

Les fonds propres en sont impactés.

Pour la première fois l'activité de production baisse sur les 2 cuisines centrales. La perte des repas de l'ARS en est en majeure partie la cause.

Une réduction du portage de repas (ADMR compris) s'observe également et semble s'expliquer par 2 phénomènes :

- Le placement des personnes âgées en établissement suite au COVID 19,
- L'augmentation des concurrents sur le marché. Une étude est en cours avec l'aide d'une stagiaire en licence de gestion/marketing de l'IAE. Elle sera présentée lors du prochain conseil stratégique.

Pour la meilleure lecture des comptes et compréhension des documents, Monsieur Devalonne souhaite que nous proposition une synthèse du compte de résultat et du bilan pour la prochaine fois. Pour le prochain conseil, Madame Chevrier, comptable de l'établissement préparera un historique des comptes de l'entreprise pour Monsieur Devalonne.

o Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

L'année 2023, déjà bien entamée, met en avant une structure fragilisée et en difficultés. La gestion du personnel, des remplacements, notamment sur des postes clefs est très difficile.

L'entretien du matériel est un défi quotidien, face aux fournisseurs qui répondent avec des délais déraisonnables. (Exemple : plus de 2 mois pour la réparation d'une sauteuse et d'une plonge).

La prospection des marchés est une prise de risque face aux diverses instabilités évoquées. L'arrivée de la nouvelle cuisine centrale en projet (début des travaux octobre 2023 et fin des travaux fin octobre 2024) permettra les éléments suivants :

- Meilleure maîtrise des ressources humaines
- Equipement neuf en adéquation avec les objectifs
- Sécurité des services

Par ailleurs, Madame Fernandez évoque la possibilité de bénéficier du crédit impôt recherche grâce à son inscription en thèse et à la production de connaissance scientifique qui en découle. Elle rappelle que le sujet de recherche rentre dans le champ du comportement organisationnel et qu'il s'inscrit dans les diverses activités de la SAS et la FSC.

Un rendez-vous sera programmé à la rentrée scolaire prochaine avec Monsieur Romain Pierronnet, ingénieur de recherches au laboratoire CERFIGE de Nancy. Suite à cela, le service des impôts concerné sera sollicité et interrogé.



Enfin, une nouvelle hausse des tarifs a été appliquée à l'ensemble des clients, y compris pour les établissements de la FSC. Un rappel sera effectué pour les mois d'avril et mai 2023.

o **Perspectives 2023-2024**

Dès l'arrivée de la nouvelle cuisine centrale il sera important de retourner prospecter sur le terrain, de répondre aux appels d'offres, mais aussi de développer les services en interne.

La question du positionnement de la FSC et de l'Alagh a été mise en avant par Madame Fernandez. En effet, pour sécuriser la SAS, des marchés stables et proches du public principal est nécessaire.

Les clients types crèches ont des particularités entraînant beaucoup de manipulations et de travail administratif. L'idéal serait de pouvoir orienter l'activité sur le public adulte/âgé fragile (personnes âgées, handicapés).

Il est important de prévoir un budget « publicité » pour 2024.

o **Informations sur les délais de paiement aux fournisseurs.**

Nous rappelons que la SAS a terminé de rembourser l'emprunt auprès de la banque BNP. (Achat cuisine Sainte Famille).

3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022.

Madame Isabelle Chaillet indique que la tenue des comptes est irréprochable. L'équipe de direction et administrative est dynamique et réactive à chaque sollicitation.

Malgré le résultat négatif, qui était attendu, les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

Il convient de mettre en œuvre des actions pour rééquilibrer les comptes, à commencer par la hausse des tarifs auprès des clients.

Aussi, aujourd'hui, Madame Chaillet rappelle que l'outil ne permet pas de produire plus de 1500 repas/jour et de développer l'activité d'avantage.

4. Liste des conventions avec les établissements de la Fondation.

- o Madame Fernandez a rappelé les conventions qui lient AB Restauration et les établissements de la Fondation Saint Charles. Suite à une interrogation posée par Maître Brancaloni au sujet des conventions de fourniture de repas auprès des EHPAD St Sauveur et Notre Dame du Bon Repos (rappelée ci-dessous), il convient de décider ou non de maintenir l'article en question de ces conventions :

« Il apparaît que ce nouveau contrat octroie à la société AB RESTAURATION la jouissance gratuite des locaux et du matériel (article 5), ce contrat prévoit également que la FSC assure les locaux et le matériel à ses frais et qu'elle est même seule responsable du matériel et des marchandises appartenant au prestataire en dehors des heures de présence de celui-ci (article 9). Enfin, le remboursement de la consommation des fluides s'effectue à l'€ l'€ sur la base de la présentation des relevés (article 6). Le contrat prévoit que la société est en droit d'utiliser les locaux et le matériel pour préparer des repas qu'elle vendra à d'autres clients que la FSC. Sur ce point, il convient d'être prudents car la société AB RESTAURATION est une filiale de la FSC. La société AB RESTAURATION relève par ailleurs du secteur lucratif et il est permis de s'interroger sur l'avantage concurrentiel qu'offre la FSC à la société AB RESTAURATION. Le risque étant de voir l'Administration fiscale caractériser des relations dites privilégiées entre une entité lucrative et une entité non lucrative et de considérer que l'entité non lucrative relève en fait, pour l'ensemble de ses activités, du secteur lucratif ».

Nous savons que des coûts cachés existent pour Saveurs Maison en faveur des établissements de la FSC. Par exemple, les fluides surestimés par un pourcentage dans la refacturation, la reprise des salariés des établissements de Notre Dame du Bon Repos, de Saint Sauveur ou de la Sainte Famille impliquant des charges salariales supérieures à la CCN de la restauration collective. Saveurs Maison ne profite pas d'avantage spécifique et n'est pas plus attractif sur le plan financier qu'un concurrent sur le marché.

Le risque étant moindre, le conseil décide de maintenir les conventions en l'état. Madame Isabelle Chaillot, commissaire aux comptes et Monsieur Frédéric Morelli, expert-comptable appuient cette décision.

- Madame Fernandez évoque les difficultés à maîtriser les stocks des épiceries sur les établissements des EHPAD Notre Dame du Bon repos et Saint Sauveur. Les accès ne sont pas sécurisés pour certains personnels de l'EHPAD qui se servent dans les stocks. Par ailleurs, il n'y a pas de contrôles et de limites fixées par les responsables hôteliers, ce qui rend la maîtrise des coûts complexe.

5. Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31/12/2022.

La provision pour indemnités de départ s'élève à 19 706 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 569 003 euros contre 2 624 475 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 260 757 euros contre 1 280 399 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits s'élève à 59 275 euros contre 45 443 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 260 788 euros contre 249 394 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 42 107 euros contre 44 568 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 819 266 euros contre 790 852 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 256 140 contre 238 544 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 68 050 euros contre 66 992 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 2 941 euros contre 1 461 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -81 771 euros contre -2 291 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier est de -129 euros.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de 11 733 euros contre de -3 651 euros pour l'exercice précédent,
- D'un crédit d'impôt mécénat à hauteur de 8 573 euros,

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **61 595 euros** contre un bénéfice de **1 685 euros** au titre de l'exercice précédent.

La trésorerie qui s'élève à 99 762 euros au 31 décembre 2022 contre 112 185 euros l'exercice précédent.

Handwritten signature

6. Affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du déficit de l'exercice de la manière suivante est proposée de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice : 61 595 euros.
- En totalité au report à nouveau ce qui le porterait à 261 452 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice a été approuvée conformément à la loi, le conseil stratégique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

7. Questions diverses :

Madame Fernandez rappelle que le permis de construire a été acceptée et que le projet en est à la phase PRO. Actuellement, il n'y a pas de retard sur les délais annoncés.

La SAS attend des rapprochements et rencontres futures avec les équipes de la FSC et de l'ALAGH dans le cadre de son développement.

CONCLUSION

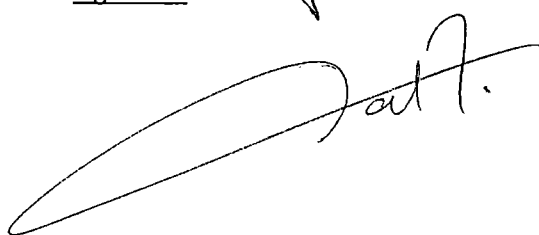
Aujourd'hui, Saveurs Maison est fragilisée par le contexte économique, politique et social. Les salariés de l'entreprises sont conscients de la complexité de la gestion des services et sont, pour la plupart, flexibles, compréhensifs et investis. Il devient urgent de valoriser cela, notamment via l'étude des conventions et les éventuels ajustements à fournir.

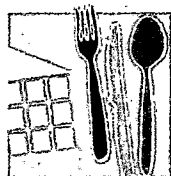
L'arrivée du nouvel outil de production permet d'avoir des perspectives enthousiasmantes et prometteuses.

Date :

Signature :

1^{er} juin 2023



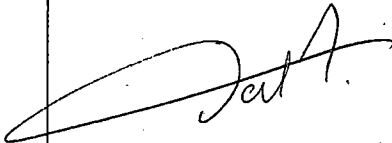


SAVEURS MAISON
le goût du service

AB RESTAURATION

CONSEIL STRATEGIQUE
Du 23 mai 2023

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIE	PARTS	VOIX	SIGNATURE
La Fondation Saint Charles de Nancy 58 rue des 4 églises 54000 NANCY	1000	1000	
Totaux	1 000	1 000	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...0..
Pouvoirs, arrêtée à..1.. associé présent ou représenté possédant ensemble100%..... droits
sociaux.

Le président,
La Fondation Saint Charles de Nancy
Représentée par Monsieur VADOT Didier

AB RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 34 Rue du Général Leclerc, 54320 MAXEVILLE
507961050 RCS NANCY